

**ARRÊTE N° 483/2022-PM/EW/MC/EP**

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR  
LA RUE VICTOR HUGO ET LA RUE SARDA GARRIGA  
"JOURNEE 3EME AGE" – FLORILEGES 2022  
LE JEUDI 13 OCTOBRE 2022

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON**

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement sur la rue Victor Hugo et la rue Sarda Garriga durant les Florilèges 2022 dans le cadre de la Journée du 3<sup>ème</sup> âge organisée le jeudi 13 octobre 2022 ;

Dans l'intérêt de la sécurité publique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 13 octobre 2022, de 06 h 00 à 18 h 00, le stationnement est interdit, sauf aux bus, sur les rues et places suivantes :

- **Rue Victor Hugo**, partie comprise entre la rue Leconte de Lisle et la rue Sarda Garriga
- **Rue Sarda Garriga**, partie comprise entre la rue Victor Hugo et la rue Bourbon
- **Parking** situé rue Victor Hugo, face à la rue Victor le Vigoureux
- **Parking** situé à l'angle des rues Victor le Vigoureux et Victor Hugo.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle est installée par les services techniques communaux.

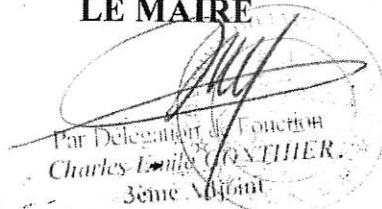
**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de poste de police municipale et les Services techniques communaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié au registre des actes administratifs communaux.

Fait à TAMPON, le 26 août 2022

**LE MAIRE**

  
Par Délégué de Fonction  
Charles-Louis GOSNTHIER  
3ème Adjoint